



EDITO

Durant la crise sanitaire la mise en œuvre du projet 100% fibre en Anjou, supervisée par Anjou numérique, s'adapte pour maintenir son activité. Bien que ralenti, du fait des mesures barrières à mettre en œuvre, les travaux se poursuivent sur le terrain. Les études préalables, réalisées à distance, sont quant à elles peu impactées.

Afin de garantir la poursuite efficace du déploiement dans les prochains mois, nous devons collectivement anticiper les chantiers à venir. Les communes doivent dès à présent préparer la campagne d'élagage 2020-2021 et les suivantes qui doivent permettre le déploiement de la fibre en aérien.

Il s'agit dans un premier temps d'informer les propriétaires de leurs obligations. Pour ce faire, Anjou Fibre transmettra aux collectivités un relevé des secteurs problématiques. Elles devront par la suite accompagner les administrés en leur fournissant les informations nécessaires puis veiller à la bonne exécution des travaux d'élagage. Le cas échéant, il revient aux Maires d'adresser des mises en demeure au propriétaires défaillants. Sans cet entretien préalable, Anjou Fibre ne sera pas en capacité de déployer la fibre ce qui pourrait générer des retards importants.

Philippe Chalopin
Président d'Anjou Numérique



CAMPAGNE D'ÉLAGAGE 2020 - 2021

L'installation de la fibre optique s'appuie au maximum sur les infrastructures existantes. En souterrain, le tirage des câbles se fait via les fourreaux et ne nécessite pas d'intervention préalable. En aérien l'installation s'appuie principalement sur les poteaux supportant le réseau téléphonique, ou plus rarement sur ceux dédiés au réseau électrique basse tension. Elle nécessite alors une vigilance renforcée des communes sur la question de l'élagage.

>> POURQUOI ÉLAGUER ?

Les plantations situées à proximité des réseaux aériens nécessitent une surveillance et un entretien régulier. Trop proches des câbles, elles peuvent provoquer un mauvais fonctionnement, voire en cas de frottement ou de chute de branches une interruption de service. Les végétaux peuvent également gêner ou empêcher l'accès aux poteaux.

>> QUI DOIT ÉLAGUER ?

Si les plantations sont implantées sur une propriété privée, il est de la responsabilité du propriétaire du terrain, du fermier ou leurs représentants, de prendre en charge les opérations d'entretien des abords d'un réseau ouvert au public telles que le débroussaillage, la coupe d'herbe et l'élagage. L'élagage peut être réalisé par le propriétaire lui-même ou par une entreprise agréée de son choix.



La commune doit inciter les propriétaires à anticiper et à réaliser un élagage respectueux. A défaut, le déploiement de la fibre sur votre commune peut être repoussé.

>> QUELLES SONT LES BONNES PRATIQUES ?

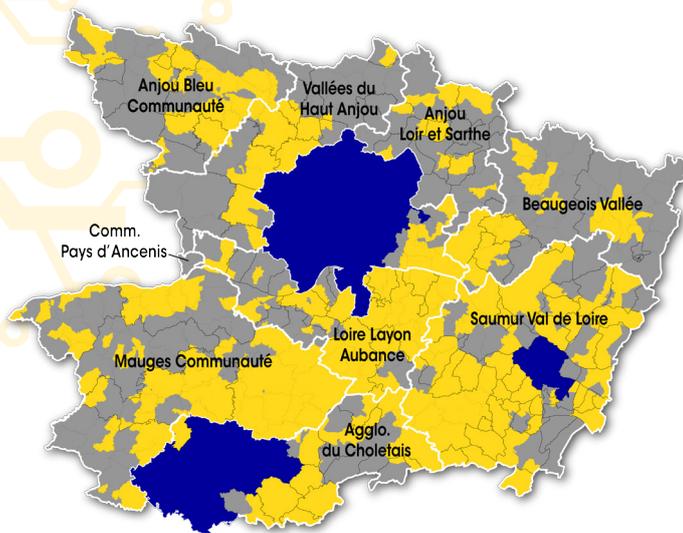
Anjou numérique met à la disposition des propriétaires et des élus une fiche pratique dédiée à l'élagage. Elle précise les distances à respecter entre les branches et les lignes ainsi que les précautions d'intervention. L'élagage doit respecter un calendrier et des pratiques de gestion durables également précisées dans cette fiche pratique. Il doit être anticipé, c'est-à-dire réalisé sans attendre le début du déploiement sur la commune. Cet entretien permettra également de protéger les câbles existants et d'éviter des coupures de réseaux.



UN BON ADRESSAGE POUR FACILITER LE RACCORDEMENT

Un usager souhaitant se raccorder à la fibre devra renseigner son adresse sur les plateformes d'éligibilité des fournisseurs d'accès internet (FAI). Sans une adresse normée et unique (numéro, nom de voie ou de lieu-dit), il pourra rencontrer des difficultés pour souscrire un abonnement alors que le réseau est déployé à proximité.

Afin de dresser un état des lieux de l'adressage sur chaque commune du département, notre délégataire, Anjou Fibre, réalise des relevés de boîtes aux lettres. Ces relevés, en cours de finalisation, identifient les anomalies nécessitant des actions correctives de la part des communes. Les relevés déjà réalisés (cf. carte) ont été mis à la disposition des collectivités fin avril-début mai. Un lien vers une plateforme leur a été transmis par mail afin de les télécharger. L'actualisation de l'adressage est une action nécessaire que chaque commune doit engager sans tarder. Seul le Conseil municipal a la compétence pour attribuer une adresse complète aux logements et bâtis qui n'en bénéficient pas.



>> DES OUTILS POUR VOUS GUIDER

Afin de faciliter ce travail, plusieurs outils sont à la disposition des communes :

- Une **plaquette**, à télécharger [ici](#), rappelle les étapes d'un bon adressage ;
- Des **formations** à l'utilisation du « **Guichet Adresse** » de l'IGN sont organisées par Anjou numérique en partenariat avec l'IGN. Cet outil permet aux communes de consulter et d'actualiser la base adresse nationale. **De nouvelles sessions seront programmées dans les prochaines semaines.**



CAMPAGNE DE MESURES DE TÉLÉPHONIE MOBILE

Anjou Numérique réalise actuellement une nouvelle campagne de mesures de la qualité des réseaux mobile.

L'opération consiste à parcourir les 5 000 kilomètres de routes départementales qui maillent l'Anjou avec un kit de mesure, mis à disposition par le syndicat régional Gigalis. Il contient 10 smartphones synchronisés pour tester simultanément les quatre opérateurs mobile (voix et data). L'objectif : évaluer l'état du réseau et mettre en évidence les « trous » de couverture.

Les données issues de ces tests, agréés par l'ARCEP seront exploitées aux niveaux local et national, et alimenteront le site monreseau mobile.fr. Elles viendront nuancer celles des opérateurs, généralement extrapolées à partir de la position des antennes et du relief, mais ne tenant pas compte d'autres sources potentielles de perturbation (végétation, bâti...).



En tant qu'habitant vous pouvez aussi contribuer à la connaissance des réseaux, en réalisant des tests sur l'application mobile Gigalis.



LES VISAGES D'ANJOU NUMÉRIQUE

Arrivé au sein de l'équipe en tant que contrôleur de travaux il y a près d'un an, Julien Gérard sillonne depuis les routes du département. Zoom sur son rôle au sein du Syndicat...



>> EN QUOI CONSISTE VOTRE TRAVAIL ?

Ma mission consiste à suivre la phase travaux du déploiement du réseau fibre. Au quotidien je vérifie sur le terrain que les travaux réalisés par les prestataires d'Anjou Fibre sont conformes. Je relève les éventuelles anomalies afin que des actions correctives soient engagées le cas échéant.

>> QUEL EST L'OBJECTIF DE CES VÉRIFICATIONS ?

L'enjeu est double : d'une part s'assurer de la bonne qualité de construction de ce réseau public, et d'autre part garantir sa capacité à évoluer pour fournir le service aux territoires pour les cinquante prochaines années.

Plus d'infos

anjou-numérique.fr

Email : contact@anjou-numerique.fr Tél. : 02 41 81 41 49